

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

La société La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Chiheb Ghanmi et Mr Mounir Graja.

ANNEXE N°1

Bilan Combiné au 31 Décembre 2019

(Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	960 477	960 477	-	1 054 104	1 054 104
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			960 477	960 477		1 054 104	1 054 104
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	250 772	250 772	-	335 498	335 498
AC21 Installations techniques et machines			220 347	220 347		306 934	306 934
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			30 425	30 425		28 564	28 564
AC3 Placements	III-3	23 078 941	2 104 729	25 183 670	14 469 631	7 196 148	21 665 780
AC31 Terrains et constructions		3 840 288	591 728	4 432 016	534 416	165 584	700 000
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	-	-	-	-	-
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 840 288	591 728	4 432 016	534 416	165 584	700 000
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		19 238 653	1 513 002	20 751 654	13 935 215	7 030 564	20 965 780
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		19 238 653	1 412 821	20 651 474	13 935 215	6 943 296	20 878 511
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		-	-	-	-	-	-
AC333 Autres prêts		-	66 149	66 149	-	82 780	82 780
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		-	-	-	-	-	-
AC335 Autres placements conformes aux normes sharaïques		-	34 031	34 031	-	4 489	4 489
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	4 244 846	-	4 244 846	3 590 857	-	3 590 857
AC51 Provision pour primes non acquises		1 359 720		1 359 720	1 156 272		1 156 272
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 187 784		1 187 784	192 785		192 785
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)				-			-
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		1 697 342		1 697 342	2 241 800		2 241 800
AC6 Créances	III-5	10 687 089	1 333 899	12 020 988	10 794 761	665 315	11 460 076
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		10 687 089	-	10 687 089	10 794 761	-	10 794 761
AC611 Primes acquises et non émises		327 646		327 646	271 168		271 168
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		7 970 254		7 970 254	8 946 188		8 946 188
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 389 189		2 389 189	1 577 405		1 577 405
AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful		-	-	-	-	-	-
AC63 Autres créances		-	1 333 899	1 333 899	-	665 315	665 315
AC631 Personnel			-	-		-	-
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			1 315 951	1 315 951		665 315	665 315
AC633 Débiteurs divers			17 948	17 948		-	-
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	26 030 666	7 855 716	33 886 382	7 353 451	13 770 665	21 124 117
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	4 930 159	3 013 065	7 943 223	3 518 931	135 617	3 654 548
AC72 Charges reportées		5 238 048	3 822	5 241 869	3 834 520	7 643	3 842 163
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 669 375	3 822	2 673 197	1 748 804	7 643	1 756 447
AC722 Autres charges à répartir		2 568 672		2 568 672	2 085 716		2 085 716
AC73 Comptes de régularisation Actif		-24 352 152	4 838 829	20 701 290	-	13 627 406	13 627 406
AC731 Loyers acquis non échus		953 324		953 324		175 147	175 147
AC732 Estimations de rétakaful - acceptation		-		-		3 089	3 089
AC733 Autres comptes de régularisation		14 909 137	4 838 829	19 747 966	13 449 170		13 449 170
Total de l'actif		64 041 542	12 505 593	76 547 136	36 208 701	23 021 730	59 230 431

Bilan Combiné au 31 Décembre 2019
(actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficit du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-3 513 062		-3 513 062	-4 200 974		-4 200 974
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		1 190 860		1 190 860			-
AN3 Qardh Hassen non remboursé				-			-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-1 297 370		-1 297 370	591 064		591 064
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-3 619 572	-	-3 619 572	-3 609 910	-	-3 609 910
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social		-	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000
CP1-a - Capital souscrit			10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
CP1-b - Capital non libéré				-			-
CP5 Résultat reporté			164 241	164 241		508 941	508 941
CP6 Résultat de l'exercice			334 356	334 356		-344 700	-344 700
Total capitaux propres	III-10	-	10 498 597	10 498 597	-	10 164 241	10 164 241
Total actifs nets et capitaux propres		-3 619 572	10 498 597	6 879 025	-3 609 910	10 164 241	6 554 331
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges		-	-	-	39 788	-	39 788
PA22 Provisions pour impôts					39 788		39 788
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	42 062 206	-	42 062 206	31 864 145	-	31 864 145
PA31 Provision pour primes non acquises		10 547 918		10 547 918	8 506 105		8 506 105
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		8 046 999		8 046 999	6 160 887		6 160 887
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		63 490		63 490	8 209		8 209
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		23 100 754		23 100 754	17 102 571		17 102 571
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		61 047		61 047	11 680		11 680
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		40 069		40 069	3 950		3 950
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		201 929		201 929	70 743		70 743
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	2 949 765		2 949 765	3 257 453		3 257 453
PA6 Autres dettes	III-13	1 036 174	2 006 996	3 043 170	676 767	2 548 692	3 225 458
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		233 005		233 005	171 055		171 055
PA62 Dettes nées d'opérations de rétaakaful		802 447		802 447	504 989		504 989
PA63 Autres dettes		723	2 006 996	2 007 719	723	2 548 692	2 549 415
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723	-	723	723	-	723
PA632 Personnel		-	215 516	215 516	-	542 320	542 320
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		-	1 024 604	1 024 604	-	720 223	720 223
PA634 Créiteurs divers		-	766 876	766 876	-	1 286 148	1 286 148
PA7 Autres passifs	III-14	21 612 969	-	21 612 969	3 980 458	10 308 798	14 289 256
PA71 Comptes de régularisation Passif		21 612 969		21 612 969	3 980 458	10 308 798	14 289 256
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		21 612 969		21 612 969	3 980 458	10 308 798	14 289 256
Total du passif		67 661 114	2 006 996	69 668 110	39 818 611	12 857 489	52 676 100
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		64 041 542	12 505 593	76 547 136	36 208 701	23 021 730	59 230 431

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2019	Cessions et / ou rétrocessions 2019	Opération nettes 2019	Opération nettes 2018
PRF1 Primes				-	
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	2 825 268	- 248 592	2 576 676	2 611 598
PRF2 Produits de placements				-	
PRF21 Revenus des placements	V-2	407 780		407 780	386 013
PRF22 Produits des autres placements				-	
Sous total 1		3 233 048	- 248 592	2 984 456	2 997 610
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements				-	
PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				-	
Sous total 2		-	-	-	-
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements				-	
PRF4 Autres produits techniques				-	
CHF1 Charge de sinistres				-	
CHF11 Montants payés		- 73 461		- 73 461	- 108 003
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		- 116 379		- 116 379	- 8 209
Sous total 3	V-3	- 189 840	-	- 189 840	- 116 212
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		- 1 935 478	24 811	- 1 910 667	- 1 927 760
CHF22 Autres provisions techniques		- 36 119		- 36 119	31 987
CHF23 Provision sur contrats en unité de compte				-	
Sous total 4	V-4	- 1 971 598	24 811	- 1 946 787	- 1 895 773
CHF3 Frais d'exploitation				-	
CHF31 Frais d'acquisition		- 416 443		- 416 443	- 525 219
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		70 106		70 106	80 261
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		- 81 834		- 81 834	- 125 275
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			84 075	84 075	36 031
Sous total 5		- 428 171	84 075	- 344 096	- 534 202
CHF4 Charges de gestion de placements				-	
CHF41 Charges de gestion des placements		- 106 871	-	- 106 871	- 108 012
CHF411 Commissions Moudharaba		- 102 904		- 102 904	- 96 503
CHF412 Autres charges de gestion de placements		- 3 967		- 3 967	- 11 509
CHF42 Correction de valeur sur placements				-	-
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements				-	-
CHF5 Autres charges techniques		- 79 341	-	- 79 341	- 130 320
Sous total 6		- 186 212	-	- 186 212	- 238 332
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				-	
CHF7 Moins-values non réalisées sur placements				-	
CHF8 Impôt sur le résultat				-	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		457 227	- 139 706	317 521	213 090
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		970 188		970 188	273 395
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		1 427 415	- 139 706	1 287 709	486 485

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2019	Cessions et / ou rétrocessions 2019	Opération nettes 2019	Opération nettes 2018
PRG1 Primes acquises				-	
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	23 751 777	- 3 195 205	20 556 572	17 206 053
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		- 2 041 813	203 448	- 1 838 365	- 2 089 413
PRG2 Produits de placements				-	
PRG21 Revenus des placements	IV-2	1 096 202		1 096 202	334 354
PRG22 Produits des autres placements				-	
Sous total 1		22 806 166	- 2 991 757	19 814 409	15 450 994
PRG3 Autres produits techniques		39 788		39 788	-
PRG4 Plus-values non réalisées sur placements				-	-
CHG1 Charge de sinistres				-	-
CHG11 Montants payés		- 8 461 292	853 197	- 7 608 096	- 5 656 308
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		- 6 780 398	- 544 458	- 7 324 856	- 4 180 402
CHG2 Variation des autres provisions techniques		- 131 186		- 131 186	- 6 580
Sous total 2	IV-3	- 15 333 088	308 739	- 15 024 349	- 9 843 290
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	- 5 515 136	765 077	- 4 750 059	- 3 603 569
CHG31 Frais d'acquisition		- 5 317 909		- 5 317 909	- 3 026 657
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		850 466		850 466	501 641
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		- 1 047 693		- 1 047 693	- 1 603 852
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			765 077	765 077	525 299
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	- 321 581	-	- 321 581	- 230 935
CHG41 Charges de gestion des placements		- 321 581	-	- 321 581	- 230 935
CHG411 Commissions Moudharaba		- 268 284	-	- 268 284	- 83 588
CHG412 Autres charges de gestion de placements		- 53 297	-	- 53 297	- 147 347
CHG5 Autres charges techniques		- 1 015 789		- 1 015 789	- 1 668 621
Sous total 3		- 6 852 507	765 077	- 6 087 429	- 5 503 125
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		620 571	- 1 917 942	- 1 297 370	104 579
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		620 571	- 1 917 942	- 1 297 370	104 579

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2019	2018
PR1 Commission Wakala	VI-1	5 958 525	5 289 120
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	371 188	180 092
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	99 520	-
PR32 Produits des autres placements			
Sous total 1a		6 429 233	5 469 211
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements			70 761
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		19 223	
Sous total 1		6 448 456	5 539 972
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.			- 35 432
CH12 Correction de valeur sur placements	-	667 537	- 1 347 810
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
Sous total 2	VI-4	667 537	- 1 383 241
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		5 780 918	4 156 730
PR5 Autres produits d'exploitation		35 964	111 097
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation	-	5 422 507	- 4 557 559
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		394 376	- 289 732
CH7 Impôt sur le résultat	-	59 720	- 49 668
Résultat d'exploitation après impôt		334 656	- 339 400
PR6 Gains extraordinaires			
CH8 Pertes extraordinaires	-	300	- 5 300
Résultat extraordinaire		- 300	- 5 300
Résultat net de l'exercice		334 356	- 344 700
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		334 356	- 344 700

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus							
HB2 Engagements donnés		-	41 666	41 666	-	41 666	41 666
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données				-			-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente				-			-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-			-
HB24 Autres engagements donnés			41 666	41 666		41 666	41 666
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				-			-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	41 666	41 666	-	41 666	41 666

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		27 639 215		27 639 215	20 603 117		20 603 117
Sommes versées pour paiement des sinistres		- 8 534 753		- 8 534 753	- 6 495 329		- 6 495 329
Commissions versées aux intermédiaires		- 1 053 062		- 1 053 062	- 278 947		- 278 947
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			- 4 845 695	- 4 845 695		- 4 021 801	- 4 021 801
Décassements liés à l'acquisition de placements financiers		- 6 471 032	- 1 162 033	- 7 633 066	- 5 838 104	- 1 808 888	- 7 646 992
Encaissements liés à la cession de placements financiers		2 024 035	363 465	2 387 500	19 746	6 118	25 864
Taxes sur les assurances versées au Trésor		- 4 248 014		- 4 248 014	- 2 908 506		- 2 908 506
Produits financiers reçus			770 322	770 322		404 907	404 907
Autres mouvements		- 7 945 161	7 948 161	3 000	- 5 756 998	5 731 710	- 25 288
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 411 227	3 074 220	4 485 447	- 655 021	312 046	- 342 975
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	69 180	69 180	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	- 179 019	- 179 019	-	- 116 729	- 116 729
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		-	- 109 839	- 109 839	-	- 116 729	- 116 729
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions				-			-
Dividendes et autres distributions			- 86 933	- 86 933		- 59 700	- 59 700
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		-	- 86 933	- 86 933	-	- 59 700	- 59 700
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités							-
Variation de trésorerie		1 411 227	2 877 448	4 288 676	- 655 021	135 617	- 519 404
Trésorerie de début d'exercice		3 518 931	135 617	3 654 548	4 173 952		4 173 952
Trésorerie de fin d'exercice		4 930 159	3 013 065	7 943 223	3 518 931	135 617	3 654 548

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2018 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

La société a été créée à l'initiative de son Président-directeur général, M. Ali Hammami, après concertation avec M. Ahmed Mohamed SABBEKH, figure connue de l'assurance Takaful dans le monde et directeur général de la compagnie islamique jordanienne et des confrères de renom, à la tête de compagnies d'assurances traditionnelles.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013, au siège de Tunis Re.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Structure du capital au 31 Décembre 2019

Le capital social de la compagnie est toujours détenu à hauteur de 4% par des investisseurs privés et à 96% par des institutions financières (six entreprises d'assurances, dont l'une est jordanienne, une entreprise de réassurance et une banque tunisienne). La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	part
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

C- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Changement au niveau de la gouvernance :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2019a approuvé les nouveaux statuts d'At-Takafulia, élaborés conformément aux articles 216 et 221 du Code des Sociétés commerciales, ainsi que de la Circulaire N°1 du CGA du 13 juillet 2016 relative aux bonnes règles de la gouvernance des compagnies d'assurances.
- Nomination de Mme Dalila Bader au poste de Président du Conseil d'Administration
- Nomination de M. Mondher Khabchèche au poste de Directeur Général

Adoption des nouvelles normes comptables Takaful

Application des dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Rétakaful :

- NCT43 : La présentation des états financiers des entreprises Takaful et/ou de Rétakaful
- NCT44 : Le contrôle interne et l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétakaful

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2019

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Présidente du Conseil: Mme Dalila Bader

Administrateurs :

- Assurances Salim, représentée par Mme Dalila BADER
- STAR, représentée par Mme Olfa KRIMI
- CTAMA, représentée par M. Lamjed BOUKHRISS
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- TSB, représentée par Mme Najla BEN AYAED
- Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie), représentée par M. Ahmed Mohamed SABBEGH
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouan ZOUARI

La Direction générale

Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

E- Les organes de supervision et de contrôle

La structure des différents comités a été modifiée lors du conseil d'administration du 04 Janvier 2019, et se présentent ainsi :

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président :

Cheikh Othman BATTIKH

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Lassaad Zarrouk, D.G MAE Assurances

Membres :

- M. Ahmed TRABELSI
- Mme. Najla BEN AYED, représentant Tunisian Saudi Bank (TSB)

Le Comité des placements

Président :

Mme Dalila Bader, Assurances Salim

Membres :

- M. Lamjed BOUKHRIS, Assurances CTAMA
- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré
- Mme Olfa KRIMI, Assurances STAR
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Skander NAIJA, AMI Assurances

Membres :

- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré
- M. Radhouan ZOUARI
- M. Mounir TLILI, membre du Comité de Supervision Charaïque

Le Comité de rémunération et de nomination

Membres :

- Mme Dalila Bader, DG Assurances Salim
- M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances
- Mme Olfa Krimi, représentant de Star Assurances

- La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

Le Comité stratégique :

Président :

- Mme Dalila BADER,

Membres :

- Mme Olfa KRIMI,
- M. Skander Naija,
- M. Rafik MANSOURI,
- M. Mondher KHABCHECHE,

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2019, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP PROASSUR : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%

- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 10%, 40 %, 60% et 100 % pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata-temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Note sur la transition aux nouvelles normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2019 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents : Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

IL est à signaler que les états financiers de l'exercice 2018 ont été établis selon les Normes Comptables Tunisiennes relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et ont fait l'objet d'un rapport de commissariat aux comptes sans réserve selon le même référentiel.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2019 un montant net de 960.477 Dinars contre 1.054.104 Dinars au 31/12/2018.

Désignation	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 720 313	780 861	939 452	1 630 620	577 869	1 052 751
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	44 491	21 025	35 516	34 163	1 353
Immobilisations Incorp. en cours	-	-	-	-	-	-
Total	1 785 829	825 352	960 477	1 666 136	612 032	1 054 104

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Logiciels informatiques	1 630 620	89 693	-	1 720 313
Autres immobilisations incorporelles	35 516	30 000	-	65 516
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Actifs incorporels	1 666 136	119 693	-	1 785 829

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2019 un montant net de 250.772 Dinars contre 335.498 Dinars au 31/12/2018 :

Désignation	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	377 631	278 780	98 851	376 697	221 178	155 519
Matériel de transport	207 045	194 471	12 574	271 356	267 866	3 490
Matériel de bureau et informatique	335 849	267 790	68 059	301 074	197 511	103 563
Mobilier de bureau	210 258	179 833	30 425	195 136	163 882	31 254
Autres immobilisations corporels	5 393	6 196	-803	5 393	5 387	6
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 177 841	927 069	250 772	1 191 322	855 824	335 498

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Agencement Aménagement	376 697	934	0	377 631
Matériel de transport	271 356	0	64 312	207 045
Matériel de bureau et informatique	301 074	34 775	0	335 849
Mobilier de bureau	195 136	15 122	0	210 258
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 191 322	50 831	64 312	1 177 841

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2019 un montant net de 25.183.670 Dinars contre un montant net de 21.665.780 Dinars au 31/12/2018 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 432 016		4 432 016	700 000	31 727	668 273
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 693 426	2 041 952	20 651 474	22 252 926	1 342 688	20 910 238
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
Autres placements	34 031	0	34 031	4 489	0	4 489
Autres prêts	66 149	0	66 149	82 780	0	82 780
Total	27 225 623	2 041 952	25 183 670	23 040 195	1 374 415	21 665 780

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	700 000	3 732 016	0	4 432 016
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 252 926	6 790 500	6 350 000	22 693 426
Autres prêts	82 780		16 630	66 150
Autres	4 489	29 542		34 031
Total	23 040 195	10 552 058	6 366 630	27 225 623

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2019
Participation société de service automobile	280 426
Participation Société résidence Cap Bon	373 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	19 887
Actions WIFAK BANK	2 584 926
Titres participatifs Zitouna banque (2015)	5 000 000
Titres participatifs Zitouna banque (2017)	500 000
Titres participatifs Wifak Bank (2018) 8,5%	4 000 000
Emprunt Obligataire Wifak Bank 2019-1 (A) 10,25%	1 662 500
Chahadet Zitouna Tamkeen (Wakala Bil Istethmar)	1 000 000
Contrat Istethmar Moudharaba B.T.E (2/2019) 11,25%	500 000

Contrat Istethmar Moudharaba B.T.E (4/2019) 10,82%	1 000 000
Contrat Istethmar Moudharaba B.T.E (4/2019) 10,81%	1 500 000
Contrat Istethmar Wifak Bank (1/2019) 9,74%	1 500 000
Contrat Istethmar Wifak Bank (2/2019) 10,30%	1 000 000
Provisions sur titres	-269 265
Total	20 651 474

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2019 un montant net de 4.244.846 Dinars contre 3.590.857 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

	31.12.2019	31.12.2018
Provisions pour primes non acquises	1 359 720	1 156 272
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	1 697 342	2 241 800
Provisions d'assurance Vie	1 187 784	192785
Total	4 244 846	3 590 857

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2019 un montant net de 12.020.988 Dinars contre un montant de 11.460.076 Dinars au 31/12/2018.

Désignation	AU 31/12/2019		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	327 646	0	327 646
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7 970 254	0	7 970 254
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 389 189	0	2 389 189
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	0	1 315 951	1 315 951
Débiteurs divers	0	17 948	17 948
Total	10 687 089	1 333 899	12 020 988

AC611- Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2019 à 327.646 DT contre un montant de 271.168 DT au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Incendie	0	0
Primes acquises et non émises brutes - RC	0	0
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 432	1232
Primes acquises et non émises brutes - Transport	63 074	54 588
Primes acquises et non émises brutes - Santé	90 695	91 927
Primes acquises et non émises brutes - RDS	151 307	116 082
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	5 943	

Primes acquises et non émises brutes - GROUPE PREVOYANCE	15 194	7 339
Total	327 646	271 168

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2019 s'élève à 7.970.254 Dinars contre un solde de 8.946.188 Dinars au 31/12/2018. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
AGENTS GENERAUX	7 076 493	7 656 074
COURTIERS	1 294 736	1 117 305
CO-ASSUREURS	1 500 168	1 417 152
Total Brut	9 871 396	10 190 531
Provision sur créances	1 901 143	1 244 343
Total net	7 970 254	8 946 188

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2019 à 2.389.189 Dinars, contre 1.577.405 Dinars au 31/12/2018 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Créances inter-compagnies		22 840
Inter compagnies ASTREE	158 776	85 436
Inter compagnies CARTE	74 132	28 976
Inter compagnies CTAMA	110 877	79 230
Inter compagnies GAT	94 566	95 073
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	107 160	93 537
Inter compagnies MAE	188 083	212 537
Inter compagnies MAGHREBIA	226 700	105 197
Inter compagnies STAR	623 996	358 555
Inter compagnies SALIM	39 215	18825
Inter compagnies A M I	444 710	263 319
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	25 051	15 666
Inter compagnies COMAR	187 655	121 269
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	34 820	47 621
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	56 100	29 324
Inter compagnies BUAT	17 349	
Total	2 389 189	1 577 405

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2019 un solde de 33.886.382 Dinars contre un solde de 19.690.700 Dinars au 31/12/2018.

	AU 31/12/2019		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 930 159	3 013 065	7 943 223
Frais d'acquisition reportés	2 669 375	3 822	2 673 197
Autres charges à répartir	2 568 672	0	2 568 672

Intérêts et loyers acquis non échus	953 324	0	953 324
Autres comptes de régularisation (WAKALA et MOUDHARABA)	19 153 983	593 983	19 747 966
Total	30 275 512	3 610 870	33 886 382

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2019 comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Banque	5 001 622	-601 961
Caisses	3 276	8 413
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	18 008	9 125
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	2 920 318	4 238 971
Total	7 943 223	3 654 548

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Vie et Non Vie.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2019 un solde de 2.673.194 Dinars contre un solde de 2.401.104 Dinars au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
F.A.R - AUTOMOBILE	1 834 774	1 647 849
F.A.R - INCENDIE	138 677	130 348
F.A.R - RC	12 016	14 165
F.A.R - I.A	0	3 467
F.A.R - TRANSPORT	28 954	6 114
F.A.R - GROUPE MALADIE	2 570	1054
F.A.R - ASS. VOYAGE	12 736	8 211
F.A.R - RDS	215 886	138 654
F.A.R - ACCEPTATIONS	0	97 586
F.A.R - VIE	423 762	353 656
Autres	3 822	
Total	2 673 197	2 401 104

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2019	Actifs Nets 2019 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-4 200 974	591 064	96 848		-3 513 062
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents				1 190 860	1 190 860
Qardh Hassan non remboursé					0

Surplus ou déficit de l'exercice N-1					0
Surplus ou déficit de l'exercice N	591 064	-591 064		-1 297 370	-1 297 370
TOTAL	-3 609 910	0	96 848	-106 510	-3 619 572

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2019	Capitaux propres 2019 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000				10 000 000
Primes liées au capital					
Réserves Légales					
Autres réserves	0			0	0
Résultats reportés	508 941	-344 700			164 241
Résultat de l'exercice N-1	-344 700	344 700			
Résultat de l'exercice N				334 356	334 356
TOTAL	10 164 241	0	0	334 356	10 498 597

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2019 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 42.062.206 Dinars au 31/12/2019 contre 31.864.145 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

	31.12.2018	31.12.2018
Provision pour primes non acquises	10 547 918	8 506 105

Provision d'assurance Takaful familial	8 046 999	6 160 887
Provision pour sinistres (Takaful familial)	97 369	8209
Provision pour sinistres (Takaful Général)	23 100 754	17 102 571
Provisions pour égalisation et équilibrage	61 047	11 680
Autres provisions techniques (Takaful familial)	6 191	3 950
Autres provisions techniques (Takaful Général)	201 929	70 743
Total	42 062 206	31 864 145

PA310- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2019 un montant de 10.547.918 Dinars contre 8.506.105 Dinars au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2019	31.12.2018
AUTOMOBILE	8 184 611	6 845 975
INCENDIE	629 243	541 528
RC	53 602	58 849
IA	24 354	14 402
TRANSPORT	624 800	25 399
MALADIE	11 464	4 379
ASS VOYAGE	56 812	34 113
RDS	963 032	576 038
ACCEPTATION	0	405 422
Total	10 547 918	8 506 105

PA320- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2019 un montant de 8.046.999 DT contre 6.160.887 DT au 31/12/2018.

PA331- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2019 à 23.100.754 DT contre 17.102.571 DT au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2019	31.12.2018
Automobile	20 592 198	14 960 223
Incendie	327 409	780 151
RC	113 705	
IA	7 750	
Transport	425 999	63 461
RDS	307 553	298 903
Maladie Groupe "Santé"	157 959	171 691
Acceptation		-2 389
Chargement de 5% pour Frais de gestion	1 168 181	830 531
Total	23 100 754	17 102 571

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 2.949.765 Dinars au 31/12/2019 contre 3.257.453 Dinars au 31/12/2018.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 3.043.170 DT au 31/12/2019 contre 3.225.458 DT au 31/12/2018.

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	233 005	171 055
Dettes nées d'opérations de Réassurances	802 447	504 989
Dépôts et cautionnements reçus	722,752	723
Personnel	215 516	542 320
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 024 604	720 223
Créditeurs divers	766 876	1 286 148
Total	3 043 170	3 225 458

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2019 à 21.612.969 DT contre 14.289.256 DT fin 2018.

IV. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2019 à 18.718.207 DT contre 15.116.640 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	23 751 777	-3 195 205	20 556 572	19 854 742	-2 648 688	17 206 053
VARIATION PPNA	-2 041 813	203 448	-1 838 365	-2 184 085	94 672	-2 089 413
Total	21 709 964	-2 991 757	18 718 207	17 670 656	-2 554 016	15 116 640

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2019 de 1.096.202 DT contre un montant de 334.354 DT au 31/12/2018.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2019 à 14 932 952 DT contre 9 689 532 DT à fin 2018. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur	Cession	Valeur	Valeur	Cession	Valeur

	brute		Nette	brute		Nette
Montants payés	-8 461 292	853 197	-7 608 096	-7 673 060	2 016 752	-5 656 308
Variation de la provision pour sinistres à payer	-6 780 398	-544 458	-7 324 856	-3 000 604	-1 032 620	-4 033 225
Total	-15 241 690	308 739	-14 932 952	-10 673 665	984 132	-9 689 532

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2019 à 4 750 059 Dinars contre 6 185 498 Dinars à fin 2018. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Frais d'acquisition	-5 317 909	-2 161 183
Variation des frais d'acquisition reportés	850 466	400 816
Frais d'administration	-1 047 693	-4 950 430
Commissions reçues des réassureurs	765 077	525 299
Total	-4 750 059	-6 185 498

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2019 à 321 581 Dinars contre 230 935 Dinars à fin 2018. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Commissions Moudharaba	-268 284	-83 588
Autres charges de gestion de placements	-53 297	-147 347
Total	-321 581	-230 935

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2019 à 2 576 676 DT contre 2.611.598DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	2 825 268	-248 592	2 576 676	2 824 075	-212 478	2 611 598
Total	2 825 268	-248 592	2 576 676	2 824 075	-212 478	2 611 598

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2018 à 407 780 DT contre 386 013 DT au 31/12/2018.

Libellés	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	407 780	0	407 780	386 013	0	386 013

Total	407 780	0	407 780	386 013	0	386 013
--------------	----------------	----------	----------------	----------------	----------	----------------

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2019 à 189 840 DT contre 116 212 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
MONTANTS PAYES	-73 461	-108 003
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-116 379	-8 209
Total	-189 840	-116 212

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2019 à 1 946 787 DT contre 1 895 773 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-1 935 478	24 811	-1 910 667	-1 947 504	19 743	-1 927 760
Autres provisions techniques	-36 119	0	-36 119	31 987		31 987
Total	-1 971 598	24 811	-1 946 787	-1 915 517	19 743	-1 895 773

VI. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2019 à 5 958 525 DT contre 5 289 120 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Commission Wakala	5 958 525	5 289 120
Total	5 958 525	5 289 120

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2019 à 371 188 DT contre 180 092 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Commission Moudharaba	371 188	180 092
Total	371 188	180 092

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2019 à 118 743 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
-----------------	-------------------	-------------------

Revenus des placements	99 520	0
Profits provenant de la réalisation des placements	19 223	0
Total	118 743	0

VI-4. CH1- Charges des placements.

Les charges des placements s'élèvent à fin 2019 à 667 537 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Charges de gestion des placements.		-35 432
Correction de valeur sur placements	-667 537	-1 347 810
Total	-667 537	-1 383 241

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Février 2021, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Compte tenu de l'absence d'alerte nationale au 31 décembre, la pandémie liée au Covid-19 est un événement postérieur à la date de clôture qui n'est pas de nature à modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2019 sont des éléments de la période 2020 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2019.

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2019	Actifs Nets 2019 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-4 200 974	591 064	96 848		-3 513 062
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents				1 190 860	1 190 860
Qardh Hassan non remboursé					0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1					0
Surplus ou déficit de l'exercice N	591 064	-591 064		-1 297 370	-1 297 370
TOTAL	-3 609 910	0	96 848	-106 510	-3 619 572

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2019	Capitaux propres 2019 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000				10 000 000
Primes liées au capital					
Réserves Légales					
Autres réserves	-			-	-
Résultats reportés	508 941	-	344 700		164 241
Résultat de l'exercice N-1	-	344 700	344 700		
Résultat de l'exercice N				334 356	334 356
TOTAL	10 164 241	-	-	334 356	10 498 597

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 432 016	4 432 016	4 432 016		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	22 693 426	20 651 474	20 651 474		
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	-	-	-		
Autres prêts et effets assimilés	66 149	66 149	66 149		
Autres dépôts	-	-	-		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes shariâiques	34 031	34 031	34 031		
Total	27 225 623	25 183 670	25 183 670		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	27 225 623	25 183 670	25 183 670		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs Rétakaful dans les provisions techniques</i>					

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2015					
Règlements cumulés	1 161 932				
Provisions pour sinistres	3 008 925				
Total charges des sinistres	4 170 857				
Primes acquises	7 052 701				
% sinistres – primes acquises	59%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2016					
Règlements cumulés	2 457 415	1 326 639			
Provisions pour sinistres	2 289 275	3 598 855			
Total charges des sinistres	4 746 690	4 925 494			
Primes acquises	7 052 701	10 242 836			
% sinistres – primes acquises	67%	48%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	2 707 954	2 061 530	6 324 125		
Provisions pour sinistres	2 128 058	3 473 785	3 901 493		
Total charges des sinistres	4 836 013	5 535 315	10 225 617		
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	17 728 238		
% sinistres – primes acquises	69%	54%	58%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	3 091 541	3 211 552	4 967 963	3 021 740	
Provisions pour sinistres	3 703 978	4 288 514	6 761 843	7 193 463	
Total charges des sinistres	6 795 519	7 500 066	11 729 806	10 215 203	
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	17 728 238	
% sinistres – primes acquises	96%	73%	94%	58%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	3 754 300	3 751 590	5 967 325	3 813 810	2 251 620
Provisions pour sinistres	611 122	1 320 968	3 439 543	5 928 110	8 741 358
Total charges des sinistres	4 365 422	5 072 558	9 406 868	9 741 920	10 992 978
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	17 728 238	21 709 964
% sinistres – primes acquises	62%	50%	75%	55%	51%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations		- 1 574 596	- 1 574 596
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
<i>Total produits des placements</i>	-	1 574 596	- 1 574 596
- Intérêts		- 2 508	- 2 508
- Charges de gestion des placements		3 967	3 967
- Commissions Moudharaba		371 188	371 188
<i>Total charges des placements</i>	-	372 647	372 647

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 000 169	1 825 098	2 825 268
Charges de prestations	360 948	1 800 489	2 161 438
Prestations et frais payés	37 118	97 440	134 559
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	323 830	1 703 049	2 026 879
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	639 221	24 609	663 830
Frais d'acquisition	- 147 424	- 198 912	- 346 337
Autres charges de gestion nettes	- 28 970	- 52 864	- 81 834
Charge Moudharba	- 41 042	- 61 861	- 102 904
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 217 437	- 313 638	- 531 075
Produits nets de placements	112 524	211 948	324 472
Solde financier	112 524	211 948	324 472
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 234 511	- 14 081	- 248 592
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	-	-	-
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	62 236	2 379	64 615
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	41 454	2 816	44 270
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 130 821	- 8 886	- 139 706
Surplus ou déficit	403 488	- 85 967	317 521

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

	Raccordement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	2 825 268
Charges de prestations		- 2 161 438
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 189 840
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 1 971 598
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		663 830
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 346 337
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 161 175
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 507 512
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	300 909
Solde financier		300 909
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 248 592
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	-
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	24 811
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	84 075
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 139 706
Surplus ou déficit		317 521

ECART

0

Informations complémentaires		
Montant des rachats		-
Commissions techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture		8 158 578
Provisions techniques brutes à l'ouverture		- 6 180 776
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Annexe 17: Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétafakul général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		21 709 964
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	23 751 777
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 2 041 813
Charges de prestations		- 15 372 876
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 8 461 292
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 6 911 584
Solde de souscription		6 337 088
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 4 467 443
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 2 023 695
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 6 491 138
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	774 621
Solde financier		774 621
Part des réassureurs rétafakul et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 2 991 757
Part des réassureurs rétafakul et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	853 197
Part des réassureurs rétafakul et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	- 544 458
Commissions reçues des réassureurs rétafakul et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	765 077
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 1 917 942
Résultat technique		- 1 297 370

ECART

0

Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		10 547 918
Provisions pour primes non acquises ouverture		8 506 105
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		20 327 110
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture		- 14 358 132
Autres provisions techniques clôture		136 439
Autres provisions techniques ouverture		- 70 743
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL
« At-Takafulia »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2019, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 76 547 136 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 6 879 025 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 334 356 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers suivantes :

- La note au états financiers VII « Eventualité et évènements postérieurs à la clôture » qui précise que depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus) en Tunisie. Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date.

- La note au états financiers II-H « Note sur la transition aux nouvelles normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful » qui précise les règles de présentation particulières prévues par la norme 43 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la

responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des défaillances significatives existent, notamment, au niveau du processus de traitement des règlements au niveau des comptes des agents, et du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 18 Février 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Exercice clos au 31 décembre 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 autres que les rémunérations des dirigeants :

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues en 2019 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019 autres que les rémunérations des dirigeants :

1. La société At-Takafulia a conclu un contrat Moudharaba avec la société Polyclinique du Cab Bon-PCB pour la construction d'un centre médical sis à Menzel Temime. La convention initiale, conclue en 2015, et validé par le conseil d'administration du 30 Juin 2016 porte sur une enveloppe globale de 3 MDT. Cette convention stipule que les bénéfices distribuables du projet entre les deux parties sont définis comme étant la différence entre les revenus des ventes et les coûts du projet, et que les bénéfices du projet seront répartis de façon égalitaire entre les deux parties.

Le conseil d'administration des assurances At-Takafulia réuni en date du 13/06/2017 a autorisé l'augmentation du plafond de la convention Moudharaba pour le ramener à 4 MDT, et porter ainsi la proportion de son bénéfice sur les plus-values à 70% au lieu de 50%.

En 2018, une opération de vente de deux locaux a fait ressortir une plus-value de 0,145 MDT, en faveur d'At-Takafulia. Ainsi, au 31/12/2018, le montant total avancé par At-Takafulia à la PCB est arrêté à 4,145 MDT

Les deux conseils d'administration de la PCB et d'At-Takafulia se sont mis d'accord pour convertir le montant total investi par cette dernière en biens immobiliers objets de l'investissement.

Un contrat d'acquisition de locaux objet du contrat Moudhraba a été conclu avec la société PCB le 11 Novembre 2019 pour un montant de 4.109.161 Dinars. L'acquisition a été effectuée par une dation en paiement permettant de convertir la créance d'At-Takafulia sur la société PCB en un bien immobilier.

2. Des jetons de présence pour un montant de 1 000 DT relatifs à l'exercice 2015 non encore payés par la PCB pour le compte d'At-Takafulia en sa qualité d'administrateur.
3. Le solde des primes d'assurances facturées par AT-TAKAFULIA et non encore réglé par la PCB s'élève à 56 975 DT.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

a) Rémunération annuelle :

La rémunération du Directeur Général a été arrêté par le Conseil d'Administration du 05/03/2019, qui a validé les propositions du comité de nomination réuni le 20/02/2019. Elle englobe :

- Un salaire net mensuel de 7 500 DT.
- Une voiture de fonction
- 500 litres d'essence par mois
- Les mêmes avantages sociaux que les salariés d'At-Takafulia, en matière d'assurances, d'IDR, de droit au congé et autres,...

b) Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2018

Le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 31 Juillet 2019 de déléguer la fixation des primes d'intéressement du Directeur Général au Comité de nomination et de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération réuni en date du 13 Novembre 2019 a décidé d'allouer au Directeur Général une prime d'intéressement se rapportant à l'exercice 2018 qui s'élève au salaire de deux mois Brut pour Net. Cette prime a été servie en 2019 ;

Les charges totales relatives aux rémunérations et primes servies au directeur général en 2019 s'élèvent à un montant brut de 235 488 DT.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 05 mars 2019, validant la décision du Comité de nomination et de rémunération réuni le 20/02/2019, qui s'élève 1 000 DT net par mois à partir de janvier 2019.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 3.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 3.000 DT Net.

Le comité Charaïque bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 3.000 dinars net à servir à chaque membre.

	DG		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de L'exercice(*)	Passif au 31/12/2019
Rémunération à court terme	235 488	41 941	87 483	96 084
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnité de fin de contrat de travail				
Paiement en actions				
Total	235 488	41 941	87 483	96 084

(*) Montant des charges hors retenues à la source prise en charge

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Février 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

Membre de CPA Associates International

Mounir GRAJA

Chiheb GHANMI